
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

23 MARS 2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE AUX MENACES GRAVES PESANT SUR LA LIBERTÉ ET L'INDÉPENDANCE
DES MÉDIAS PUBLICS POLONAIS (TVP ET PR) ET VISANT À RAPPELER
L'IMPORTANCE DE LA LIBERTÉ ET DU PLURALISME MÉDIATIQUES DANS UN ÉTAT
DE DROIT(1)

—

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

—

(1) Voir Doc. n°229 (2015-2016) n°1 à 3.

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1 | Amendement n°1 déposé par M. Jean-Luc Crucke, M. Alain Onkelinx, Mme Marie-Dominique Simonet et M. Christos Doulkeridis | 3 |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|

1 Amendement n°1 déposé par M. Jean-Luc Crucke, M. Alain Onkelinx, Mme Marie-Dominique Simonet et M. Christos Doulkeridis

Rajouter un considérant entre le 9ème et le 10ème considérant :

Considérant en outre l'adoption par le Parlement polonais en décembre 2015 de la loi ré-

formant le Tribunal constitutionnel et mettant en place un système controversé de désignation des juges par le gouvernement ;

Justification

Ajouter une simple référence à l'autre loi récemment promulguée en Pologne relative à la mise en place d'un système controversé de désignation des juges qui porte elle aussi atteinte aux valeurs européennes, à l'Etat de droit et à la démocratie.